

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Mandat d'enquête et d'audience publique du BAPE

18 août 2026

Objet : Réponse d'Hydro-Québec aux questions du 14 août 2026 de la commission du BAPE pour le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ21

Question

« À l'aide du rapport d'analyse archéologique subaquatique des données géophysiques (PR5.29), vous avancez qu'il y aurait 23 cibles d'intérêt archéologique dans la zone des travaux de réfection, dont 4 cibles à fort potentiel, 9 cibles à potentiel moyen et 10 cibles à faible potentiel (DQ18.1). En revanche, le ministère de la Culture et des Communications indique plutôt que 59 cibles d'intérêt se situent dans l'aire des travaux, dont 7 cibles à haut potentiel et 28 à potentiel moyen (DQ15.2, p. 2). **Veillez expliquer la différence entre ces données.** »

Réponse

La différence entre les chiffres avancés par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et ceux présentés par Hydro-Québec découle du fait que le MCCQ ne tient pas compte du corridor réel affecté par les travaux proposés par la Société d'État dans son étude d'impact sur l'environnement.

L'étude de potentiel archéologique subaquatique (analyse des relevés géophysiques) réalisée par l'Institut de Recherche en Histoire Maritime et Archéologie Subaquatique (IRHMAS) au printemps 2026 englobait l'ensemble des données géophysiques recueillies au terrain par Hydro-Québec en décembre 2025. Ces données sont réparties sur un corridor d'étude large de 75 à 80 mètres à partir du mur Simon-Sicard (vers le centre de la rivière des Prairies) dans lequel 69 cibles subaquatiques ont été identifiées (fig. 1). Ces 69 cibles correspondent toutefois à 120 anomalies distinctes (points) si l'on considère les lettres A et B associées à certaines cibles. Or, les travaux prévus par Hydro-Québec, abondamment explicités lors des audiences publiques du BAPE, prévoient affecter le lit de la rivière sur une distance n'excédant pas 30 m à partir du mur Simon-Sicard (enrochement permanent + remblai temporaire). Toutes les cibles se trouvant au-delà de cette distance de 30 m du mur

ne seront pas affectées et n'ont donc pas à être évaluées pour l'analyse des impacts sur le patrimoine archéologique ou à être atténuées.

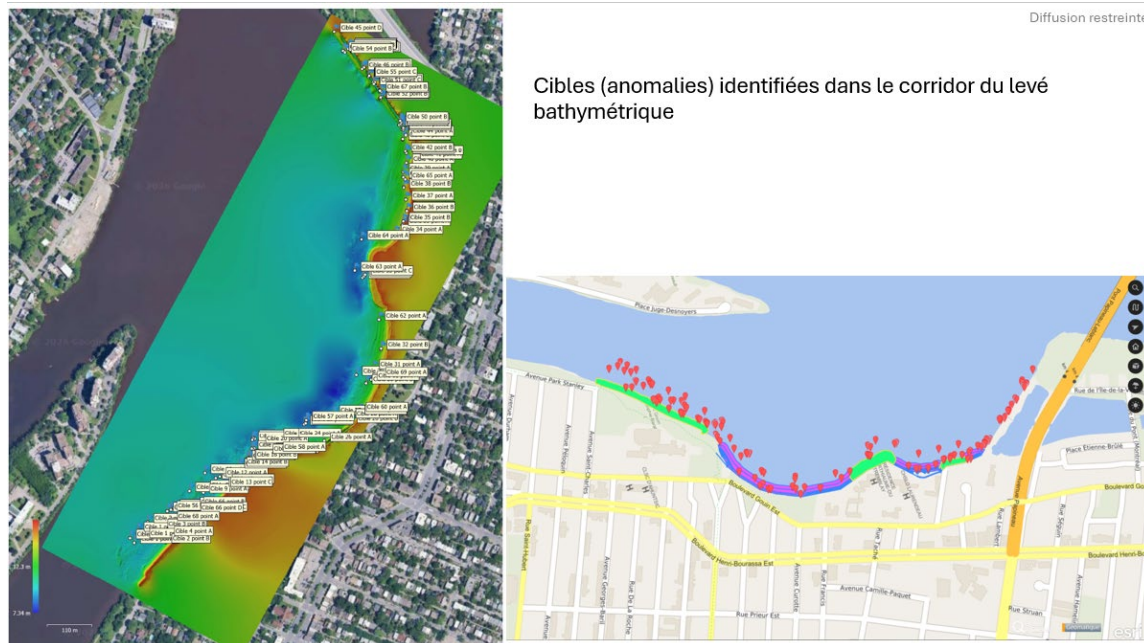


Figure 1. Cibles (anomalies) identifiées par l'Institut de Recherche en Histoire Maritime et Archéologie Subaquatique sur l'ensemble du corridor relevé par Hydro-Québec en décembre 2025 (IRHMAS, 2026).

Une lecture attentive du rapport produit par l'IRHMAS et des données géomatiques partagées par le consultant permet d'identifier seulement 21 anomalies (15 cibles) dans les trois zones de travaux prévus au projet :

- 10 anomalies dans le secteur du Parc Louis-Hébert (fig. 2-3);
- 6 anomalies dans le secteur Ignace-Bourget (fig. 4-5);
- 5 anomalies dans le secteur de l'Église-de-la-Visitation (fig. 6-7);

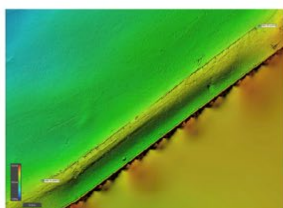
Les cibles et anomalies identifiées au nord des enrochements prioritaires ne peuvent être retenues pour l'analyse d'impact sur le patrimoine archéologique puisque les travaux ont déjà été réalisés dans ces secteurs et que les enrochements et remblais associés y sont déjà en place. Les cibles 30 et 69A, localisées à l'exutoire de l'émissaire Curotte et qui avaient été comptées comme les 22^e et 23^e cibles d'intérêt dans une précédente correspondance avec le BAPE, ne seront finalement pas affectées par le projet puisqu'il n'y a aucun enrochement prévu à la sortie de l'émissaire.

Secteur Ouest – Parc Louis-Hébert

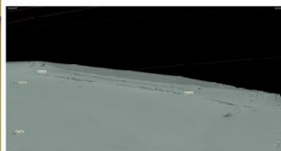
10 cibles (8)

- Cible 26 point A
 - Cible 26 point B
 - Cible 28 point A
 - Cible 32 point A
 - Cible 32 point B
 - Cible 59 point A
 - Cible 60 point A
 - Cible 61 point A
 - Cible 62 point A
 - Cible 69 point A
- (émissaire Curotte –
possiblement non affecté)

Cible 26 point A	Ancienne digue maintenant submergée. Avec structure de bois et terre.	112m x 2.5m	A
Cible 26 point B	Croisement de deux pièces de bois ou métal.	0.1m de section, 2.1m et 2.8m	B
Cible 32 point A	Pièce de bois ou métal au fond d'une fosse d'affoulement.	2.4m	B
Cible 59 point A	Pièce circulaire sortant du fond de 1.3m, dans une fosse d'affoulement.	1.2m x 1.0m	B
Cible 60 point A	Pièce circulaire sortant du fond de 2.2m, dans une fosse d'affoulement.	1.8m x 1.2m	B
Cible 61 point A	Élément ovale, tonneau? Pneu?	0.6m x 0.8m	C
Cible 62 point A	Pièces parallèle et semi-circulaire.	2.2m x 3.8m	B
Cible 69 point A	Grosse pièce longiligne en travers de l'égout pluvial. Arbre? Poutre? Tuyau? 90cm.	0.9m x 4.7m	C



HQ SS MBES Cible 26



HQ SS MBES Cible 26a

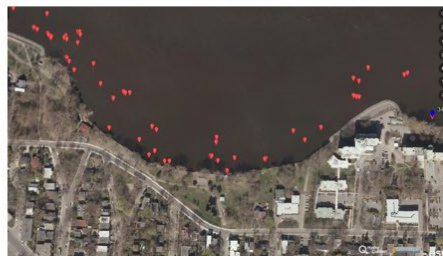


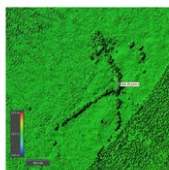
Fig. 2. Cibles (anomalies) identifiées et affectées par le projet dans le secteur du Parc Louis-Hébert.

Secteur Ouest – Parc Louis-Hébert

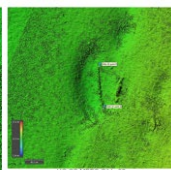
10 cibles (8)

- Cible 26 point A
- Cible 26 point B
- Cible 28 point A
- Cible 32 point A
- Cible 32 point B
- Cible 59 point A
- Cible 60 point A
- Cible 61 point A
- Cible 62 point A
- Cible 69 point A

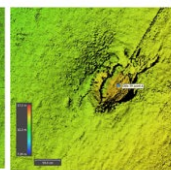
Cible 26 point A	Ancienne digue maintenant submergée. Avec structure de bois et terre.	112m x 2.5m	A
Cible 26 point B	Croisement de deux pièces de bois ou métal.	0.1m de section, 2.1m et 2.8m	B
Cible 32 point A	Pièce de bois ou métal au fond d'une fosse d'affoulement.	2.4m	B
Cible 59 point A	Pièce circulaire sortant du fond de 1.3m, dans une fosse d'affoulement.	1.2m x 1.0m	B
Cible 60 point A	Pièce circulaire sortant du fond de 2.2m, dans une fosse d'affoulement.	1.8m x 1.2m	B
Cible 61 point A	Élément ovale, tonneau? Pneu?	0.6m x 0.8m	C
Cible 62 point A	Pièces parallèle et semi-circulaire.	2.2m x 3.8m	B
Cible 69 point A	Grosse pièce longiligne en travers de l'égout pluvial. Arbre? Poutre? Tuyau? 90cm.	0.9m x 4.7m	C



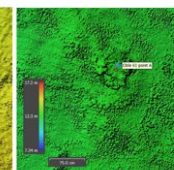
HQ SS MBES Cible 26



HQ SS MBES Cible 32



HQ SS MBES Cible 59



HQ SS MBES Cible 61

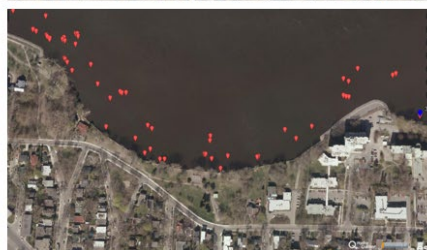


Fig. 3. Cibles (anomalies) identifiées et affectées par le projet dans le secteur du Parc Louis-Hébert.

Secteur Est – Ignace-Bourget

6 cibles (4)

- Cible 34 point A
- Cible 35 point A
- Cible 35 point B
- Cible 36 point A
- Cible 36 point B
- Cible 37 point A

Cible 34 point A	Masse rectangulaire, probablement cylindrique (tonneau).	1m x 1.3m	B
Cible 35 point A			
Cible 35 point B	Structure rectiligne, pièce de bois ou de métal travaillée?	9m x 0.15	C
Cible 36 point A	Structures rectilignes fines, câbles? Pièces de bois ou		
Cible 36 point B	métal?	3m x 0.15m	C
Cible 37 point A	Masse carrée.	0.45m x 0.45m	C



Fig. 4. Cibles (anomalies) identifiées et affectées par le projet dans le secteur Ignace-Bourget.

Secteur Est – Ignace-Bourget

6 cibles (4)

- Cible 34 point A
- Cible 35 point A
- Cible 35 point B
- Cible 36 point A
- Cible 36 point B
- Cible 37 point A

Cible 34 point A	Masse rectangulaire, probablement cylindrique (tonneau).	1m x 1.3m	B
Cible 35 point A			
Cible 35 point B	Structure rectiligne, pièce de bois ou de métal travaillée?	9m x 0.15	C
Cible 36 point A	Structures rectilignes fines, câbles? Pièces de bois ou		
Cible 36 point B	métal?	3m x 0.15m	C
Cible 37 point A	Masse carrée.	0.45m x 0.45m	C

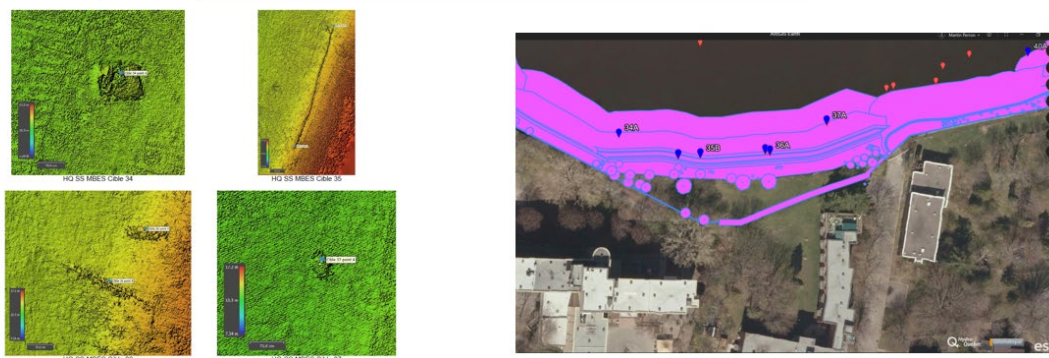


Fig. 5. Cibles (anomalies) identifiées et affectées par le projet dans le secteur Ignace-Bourget.

Secteur Est - Église de la Visitation

5 cibles (3)

- Cible 40 point A
- Cible 41 point A
- Cible 41 point B
- Cible 42 point A
- Cible 42 point B

Cible 40 point A	Pièce courbe, bois, métal, pneu? sortant du fond de 0.6m.	1.6m x 0.50m	B
Cible 41 point A	Longue pièce ondulée, poutre de métal ou bois. Arbre?	10m x 0.10m	B
Cible 41 point B	En travers du drain pluvial.		
Cible 42 point A	Longue pièce cylindrique avec une extrémité plus grosse.		
Cible 42 point B	La pièce semble composée de plusieurs sections. Sortant de 0.6m du fond.	5.3m x 0.3m	B

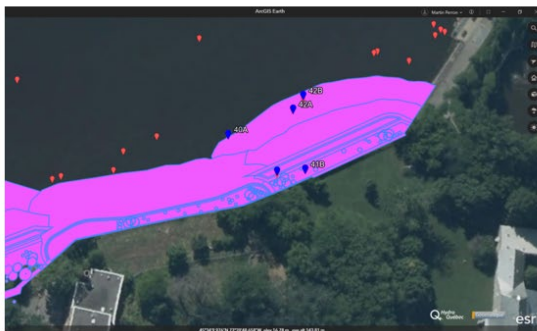


Fig. 6. Cibles (anomalies) identifiées et affectées par le projet dans le secteur de l'Église-de-la-Visitation.

Secteur Est - Église de la Visitation

5 cibles (3)

- Cible 40 point A
- Cible 41 point A
- Cible 41 point B
- Cible 42 point A
- Cible 42 point B

Cible 40 point A	Pièce courbe, bois, métal, pneu? sortant du fond de 0.6m.	1.6m x 0.50m	B
Cible 41 point A	Longue pièce ondulée, poutre de métal ou bois. Arbre?	10m x 0.10m	B
Cible 41 point B	En travers du drain pluvial.		
Cible 42 point A	Longue pièce cylindrique avec une extrémité plus grosse.		
Cible 42 point B	La pièce semble composée de plusieurs sections. Sortant de 0.6m du fond.	5.3m x 0.3m	B

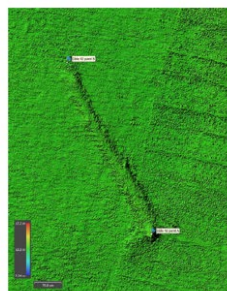
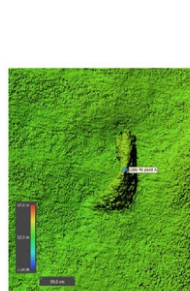


Fig. 7. Cibles (anomalies) identifiées et affectées par le projet dans le secteur de l'Église-de-la-Visitation.

En conclusion, seulement 21 anomalies sur les 120 identifiées par l'IRHMAS (15 cibles sur les 69 identifiées) sont localisées dans les trois zones de travaux et seront vraisemblablement affectées par les interventions prévues pour la consolidation du mur Simon-Sicard :

- Parc Louis-Hébert (10 anomalies – 8 cibles)
- Secteur Ignace-Bourget (6 anomalies – 4 cibles)
- Église de la Visitation (5 anomalies – 3 cibles)

Parmi ces anomalies, 2 (1 cible) présentent une valeur patrimoniale et/ou de recherche élevée (A); 12 anomalies (9 cibles) présentent une valeur moyenne; et 7 anomalies (5 cibles) présentent une valeur faible. Parmi les anomalies de valeurs « faible » et « moyenne », plusieurs se rapportent à des déchets et autres débris accumulés dans le lit de la rivière. Il s'agit de débris principalement de petite taille qui auraient pu être transportés d'ailleurs par le courant. Pour les deux anomalies présentant une valeur de recherche « élevée » (26A et 26B), elles se rapportent aux ouvrages de construction de la digue Simon-Sicard en 1929 pour lesquels nous possédons déjà une abondante documentation et plusieurs photographies historiques. Cette valeur a été attribuée par l'IRHMAS, mais elle ne se rapporte à aucun indice ou critère de valeur émanant de directives ou d'orientations du MCCQ en matière d'évaluation du patrimoine archéologique.

Par le biais des deux études réalisées par l'IRHMAS (potentiel archéologique subaquatique et analyses des relevés géophysiques du lit de la rivière des Prairies), Hydro-Québec estime avoir répondu aux conditions du MCCQ qui demandait à la Société d'État de documenter le potentiel archéologique subaquatique des secteurs visés par les travaux. À la lecture des descriptions des cibles et des anomalies rapportées par l'IRHMAS et en raison du manque d'encadrement quant aux critères d'attribution de la valeur patrimoniale pouvant être associée à un objet, un groupe d'objets ou à des vestiges, il est légitime de se poser la question à savoir si un inventaire archéologique subaquatique en plongée ou par véhicule télécommandé est nécessaire en amont des travaux et, si oui, sur quelles cibles. Aucune obligation légale n'encadre une proposition de hiérarchisation des valeurs patrimoniales attribuées par un consultant.

La recherche archéologique se penche essentiellement sur les traces d'occupations passées pouvant contribuer à approfondir l'histoire ou les connaissances d'un lieu, d'une période ou de groupes humains. Les anomalies identifiées au fond de la rivière des Prairies, dont plusieurs se rapportent à des débris métalliques ou de bois de petite dimension ayant pu être transportés par le courant de la rivière, peuvent-elles contribuer à notre compréhension collective de l'histoire du Fort-Lorette ou celle du village du Sault-aux-

Récollets ? Pour ce qui est des anomalies 26A et 26B de valeur patrimoniale « élevée », attribuables aux structures de rails ayant servi à la construction de la digue Simon-Sicard en 1929, elles peuvent certes avoir un intérêt pour l’histoire du développement énergétique au Québec. Or, est-ce qu’un inventaire archéologique en plongée permettrait d’en savoir plus que les archives et photographies d’époque disponibles et que les imageries géophysiques présentées dans l’étude du consultant ? Il s’agit là d’une réflexion portant sur les efforts et les coûts à déployer au terrain versus les gains historiques et archéologiques à anticiper de l’intervention archéologique à réaliser.